



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
5 avril 2019

Dossier complet le :
8 avril 2019

N° d'enregistrement :
69-DDPP-003

1. Intitulé du projet

Projet d'extension du four F10

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARBONE SAVOIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric HUMMEL - Directeur du site Carbone Savoie de Vénissieux

RCS / SIRET

| 5 | 5 | 2 | | 0 | 3 | 5 | | 3 | 8 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Le site est soumis à la rubrique 3680 - Fabrication de carbone ou d'électrographite par combustion ou graphitisation, mais bénéficie de l'antériorité pour les fours existants. Pour l'extension du four F10, les équipements sont soumis à la réglementation IED (3680) sans changement de régime. Pas de changement de régime (2541 - A, 4801 - A, 2515-1 - D, 2915-2 - D) pour les rubriques existantes ni de nouvelle rubrique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CARBONE SAVOIE a pour projet de réaliser une extension du four F10 présent sur site pour passer d'un four à 20 chambres à un four à 34 chambres. La capacité de production évoluera donc de 68 000 à 80 000 t/an à capacité maximale.

Le projet nécessitera une extension du bâtiment du four (augmentation de surface du bâtiment inférieur à 10%) pour autant aucune augmentation du débit de la ligne d'alimentation en gaz naturel n'est attendu, le contrat avec GrTGaz pourra être maintenu dans la mesure où la mise en sommeil du four 12 est prévue au redémarrage du four 10 après extension. L'Oxydateur Thermique Régénératif (permettant le traitement des émissions atmosphériques) est optimisé pour traiter le flux des rejets supplémentaires sans dégrader la concentration en polluants des flux rejetés en sortie.

Aucun travaux de démolition n'est prévu concernant le projet d'extension du four F10.

4.2 Objectifs du projet

La société CARBONE SAVOIE est spécialisée dans la fabrication de cathodes destinées à la fabrication d'aluminium par électrolyse. Les activités de fabrication des cathodes sont réparties entre les sites de Notre-Dame de Briançon (Savoie), où est réalisée la mise en forme, la graphitisation et l'usinage, et le site de Vénissieux, qui traite la cuisson des cathodes crues.

En raison de l'augmentation de la demande mondiale d'aluminium prévue en 2020, CARBONE SAVOIE souhaite augmenter la production des cathodes. Si les installations savoyardes sont capables d'augmenter leur production, les capacités de cuisson du site lyonnais ne seront pas en adéquation avec la demande mondiale prévue : il est donc nécessaire d'augmenter la capacité de cuisson du site de Vénissieux.

La société CARBONE SAVOIE a donc pour projet de réaliser une extension du four F10 présent sur site pour passer d'un four à 20 chambres à un four à 34 chambres. La capacité de production du site (tonne passante) évoluera donc de 68 000 à 80 000 t/an à capacité maximale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux de démolition n'est prévu concernant le projet d'extension du four F10.

Le terrassement est prévu après obtention du permis de construire.

La construction du bâtiment et la mise en place des équipements du four suivront.

L'objectif étant une mise en service de l'extension fin de l'année 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le four ainsi étendu permettra une cuisson d'un nombre plus important de cathodes pour la production d'aluminium (étape "baking" mentionnée dans le BREF NFM).

Le procédé est identique à celui du four existant :

- Enfournement des cathodes dans les alvéoles, et mise en place d'un emballage de cuisson autour des pièces. Cet emballage, composé de coke métallurgique, a plusieurs fonctions : éviter la déformation de la pièce, protéger les cathodes de l'oxydation (brûlure), et transmettre l'énergie calorifique depuis les cloisons réfractaires jusqu'à la pièce.

- Chauffe des chambres par montée lente en température, afin d'éviter l'apparition de défauts. La température maximale atteinte est de l'ordre de 800 à 1100°C en fonction de la nuance de cathode souhaitée.

- Refroidissement : par un ventilateur qui extrait la chaleur de la chambre pour la réinjecter au niveau de la chambre en chauffe. Le refroidissement des cathodes se fait par voie naturelle.

- Défournement des cathodes après refroidissement (environ 300°C).

La durée de cuisson des cathodes est d'environ 300 heures.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension du four F10 fait l'objet d'un porter à connaissance pour l'Administration dans le cadre d'une modification non substantielle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur maximale de l'extension projetée	61.22m
Largeur maximale de l'extension projetée	39m
Superficie de l'extension projetée	1892m ²
Hauteur maximale de l'extension projetée	21.85m au faitage du bâtiment le plus haut

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

30 rue Louis Juvet
69200 VENISSIEUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 52' 43 " 66 Lat. 45° 42' 35 " 65

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône - 2015-2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de la Vallée de la Chimie, approuvé le 19 octobre 2016. A noter que le site n'est pas situé dans le périmètre des risques défini par le PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(Site BASOL N° 69.0077). Les terres du site font l'objet d'un plan de gestion pour traiter les pollutions historiques au niveau de l'oxydateur thermique régénératif installé en 2013. Des traces de HAP et d'hydrocarbures étaient présentes et les terres correspondantes ont été excavées et confinées sur site. Un suivi piézométrique de la nappe au droit du site est notamment réalisé conformément à l'arrêté complémentaire du 14 janvier 2014. Les conclusions du rapport de base, établi au lieu du projet (via des sondages), ne présentent aucune anomalie.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRED40 - Couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est situé dans aucun périmètre de protection d'un captage AEP après vérification auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage) est située à plus de 8 km au Nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation d'eau supplémentaire. De plus, le site prévoit de déplacer l'activité d'éboutage par voie humide (scie = principal consommateur du site de Vénissieux) sur le site de Notre-Dame-de-Briançon et d'opter pour un procédé par voie sèche (fraisage). Le gain attendu sera au minimum de 28% sur la consommation en eau (et jusqu'à 94%) du site de Vénissieux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou rejet dans la nappe n'est prévu (les eaux pluviales sont rejetées dans le réseau unitaire du site). La surface imperméabilisée du site reste sensiblement la même.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non applicable - il s'agit d'un site de production ne prélevant / réinjectant pas de matériaux dans le sous-sol
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non applicable - il s'agit d'un site de production ne prélevant / réinjectant pas de matériaux dans le sous-sol
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension est réalisée sur une zone industrielle existante, à l'intérieur d'un site industriel existant sur des zones déjà imperméabilisées. Aucun impact n'est attendu sur la faune, la flore ou les habitats. Aucun corridor écologique n'est traversé par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage) est située à plus de 8 km au Nord du site. Aucun impact n'est attendu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun des périmètres de protection pour le patrimoine (Monuments Historiques). Pas de consommation d'eau supplémentaire ou de rejets dans la nappe. Pas d'installation d'équipement générateur de bruit supplémentaire. Pas d'incidence sur les zones visées par le PPRT (établissement non SEVESO).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension est réalisée sur une zone industrielle existante, à l'intérieur d'un site industriel existant sur des zones déjà imperméabilisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans les effets des entreprises du PPRT de la vallée de la chimie (établissements SEVESO les plus proches du site). La ligne existante en gaz naturel (et non modifiée par le projet, seulement étendue pour l'extension) est susceptible d'engendrer des risques technologiques. Les distances ne sont pas modifiées par rapport au cas actuel (mêmes seuils sortants, pas de modification du niveau de la gravité, du seuil de fréquence ou de la cinétique de phénomène dangereux).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une augmentation maîtrisée des rejets en polluants (COVNM, poussières, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre et HAP). Ces rejets sont en effet traités à l'aide de l'OTR. Une étude du risque sanitaire a été réalisée par le site dans le fonctionnement futur et conclut à l'absence de risque sanitaire en fonctionnement maximal de l'installation, pour les effets avec et sans seuil.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une augmentation du trafic au niveau du site de 2 camions par jour au plus (trafic actuel - 7 camions / jour). Cette valeur est à comparer avec celle du trafic du boulevard périphérique Nord par lequel arrivent les véhicules (138 179 véhicules / jours dont 8% de poids lourds en 2017). L'incidence sur le trafic est donc négligeable face à la situation actuelle et face au contexte du projet (axes à fort trafic à proximité et projet urbain "Grand Parilly" de grande taille à proximité du site).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun équipement source de bruit ou de nuisances acoustiques ne sera ajouté. L'effet du projet sur le bruit est donc nul.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs dégagées par le site de Carbone Savoie peuvent potentiellement gêner les riverains. Cependant, à ce jour aucune plainte à l'encontre du site n'est à déplorer depuis la mise en place de l'OTR qui collecte l'ensemble des fumées générées par les quatre fours du site, dont le four F10, permet en outre le traitement des rejets atmosphériques et ce afin de réduire leur teneur en polluant (molécules odorantes comprises, exemple HAP). L'efficacité de l'OTR permet et permettra également après extension du four 10 de garantir l'absence d'impact en terme d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension du four F10, tout comme l'existant n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations qui pourraient présenter des nuisances pour le voisinage. Il n'y a aucun impact des vibrations sur l'environnement du site Carbone Savoie.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'extension du four F10 ne nécessitant aucun éclairage complémentaire (aucun lampadaire supplémentaire), le projet n'aura pas d'impact lié aux émissions lumineuses par rapport à la situation actuelle.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les composés rejetés par le site (COVNM, poussières, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre et HAP) verront leur débit augmenter de l'ordre de 22%, après traitement il n'y aura pas d'incidence. D'autre part l'arrêt concomitant du four 12 permettra au final une réduction des émissions. Aucun nouveau polluant ne sera émis. L'OTR, meilleure technique disponible pour traiter ces rejets, assurera une efficacité de traitement comparable à celle actuellement observée. L'étude du risque sanitaire confirme l'absence de risque généré par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucune surface imperméabilisée additionnelle. Les eaux pluviales sont rejetées dans le réseau unitaire du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne génère aucun effluent liquide.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le même type de déchets (déchets dangereux, non dangereux et inertes) que ceux produits actuellement par le site seront générés par l'extension du site. Les filières de traitement seront identiques et une augmentation de l'ordre de 17% de la quantité générée est à prévoir. Cependant l'arrêt concomitant du four 12 viendra compenser cette augmentation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Programme d'aménagement du site de Puisoz - projet Grand Parilly sur la commune de Vénissieux

- Génération de trafic supplémentaire : + 2 camions / jour en fonctionnement normal et un maximum de 10 camions par semaine pendant la phase travaux

- Qualité de l'air : le projet émettra davantage de NOx. Toutefois, l'utilisation de l'Oxydateur Thermique Régénératif permettra de limiter l'augmentation des rejets à de l'ordre de 2kg/h. L'impact du site sur ces rejets est donc très limité comparés aux rejets actuellement présents.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Traitement de l'ensemble des fumées produites par le procédé à l'aide d'un Oxydateur Thermique Régénératif (MTD) qui permet de garantir les rejets en polluants à un niveau conforme aux VLE.

L'extension du four est optimisée en matière de performance énergétique. De plus la mise en sommeil du four 12 prévue par le site permettra de maintenir le contrat en cours avec GrTGaz et ne modifiera ainsi pas la consommation globale du site en gaz naturel.

Aucune consommation en eau supplémentaire n'est attendue par le projet, pour autant le site prévoit de déplacer son activité d'éboutage par voie humide sur le site de Notre-Dame-de-Briançon et d'opter pour un procédé par voie sèche (fraisage). La consommation en eau du site de Vénissieux en sera ainsi fortement diminuée, au minimum de 28%.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où aucun nouvel impact n'est créé suite à la mise en place de l'extension du four F10.

Les impacts sur l'air restent acceptables d'après les conclusions de l'évaluation des risques sanitaires réalisée. Les Meilleurs Techniques Disponibles listées dans le BREF NFM (OTR) et applicables au procédé présent sur site sont en place ce qui permet de garantir un impact minimal sur la qualité de l'air.

De manière générale, le projet ne génère aucun impact environnemental additionnel sur les enjeux à proximité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Courrier d'accompagnement de F.HUMMEL Directeur Usine de VENISSIEUX .

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Vénissieux

le, 3 Avril 2019

Signature



